

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 R7** Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein de l'association « Paris Académie Entreprises ».

-----

#### Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2016 DRH 34 relative à l'adhésion de la Ville de Paris au sein de l'association « Paris Académie Entreprises »,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 19 mars 2019,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : La délibération 2016 R.14 est abrogée.

Article 2 : Est désigné pour représenter le Conseil de Paris au sein de l'association « Paris Académie Entreprises » (Assemblées générales) :

- Le/la chef(fe) du bureau de l'insertion professionnelle ou, en son absence, le/la chef(fe) du bureau du recrutement de la Direction des ressources humaines.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**